



Frédéric IMBERT

Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
Inscrit près la cour d'Appel de Nîmes

B.P. 90143
84304 Cavaillon Cedex

Tél. 04 90 71 20 18
Fax 04 90 78 15 52
frederic-imberty2@wanadoo.fr
Siret : 420 537 367 00013

LA GARANCE – SCENE NATIONALE DE CAVAILLON

**RUE DU LANGUEDOC – BP 10 205
84306 CAVAILLON CEDEX**

LA GARANCE – SCENE NATIONALE DE CAVAILLON
Association
Siège social : RUE DU LANGUEDOC – BP 10205
84306 CAVAILLON CEDEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2021

Aux adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association LA GARANCE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association LA GARANCE à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note CRISE SANITAIRE de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif aux fonds dédiés.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Nos travaux ont consisté à valider la cohérence des subventions inscrites en produits avec les attributifs des différents financeurs.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Bureau et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association LA GARANCE à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à CAVAILLON, le 14 Février 2022

Le Commissaire aux comptes

FREDERIC IMBERT

BILAN ACTIF

LA GARANCE SCENE NATIONALE DE

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

ACTIF	Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021			01/01/2020 au 31/12/2020
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	48 874	36 874	12 000	12 000
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techn., matériel et outil. ind.	71 573	71 438	134	3 176
Autres	773 826	670 498	103 328	113 963
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	4 593		4 593	4 593
Prêts				
Autres	200		200	200
TOTAL (I)	899 066	778 811	120 255	133 932
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.	43 735		43 735	1 344
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	199 202		199 202	111 665
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	226 508		226 508	245 618
Charges constatées d'avance	150		150	4 744
TOTAL (II)	469 594		469 594	363 372
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 368 660	778 811	589 850	497 304

BILAN PASSIF

LA GARANCE SCENE NATIONALE DE

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

PASSIF	Du 01/01/2021 au 31/12/2021	Du 01/01/2020 au 31/12/2020
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	37 439	25 896
Excédent ou déficit de l'exercice	23 297	11 543
<i>Situation nette (sous total)</i>	60 736	37 439
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	25 126	42 086
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	85 862	79 525
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	168 985	165 590
TOTAL (II)	168 985	165 590
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	65 525	84 012
TOTAL (III)	65 525	84 012
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	25 996	45 750
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	104 501	29 180
Dettes des legs ou donations	6 854	490
Dettes fiscales et sociales	108 997	75 179
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	23 129	17 579
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	269 477	168 177
Ecarts de conversion passif	(V)	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	589 850	497 304



COMPTE DE RÉSULTAT

LA GARANCE SCENE NATIONALE DE

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

	Du 01/01/21 au 31/12/21	Du 01/01/20 au 31/12/20
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	2 314	2 850
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service	54 299	63 034
<i>Dont parrainages</i>	11 050	5 069
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	1 560 731	1 532 033
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	65 301	25 439
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	21 125	994
Utilisations des fonds dédiés	5 690	
Autres produits	100	1 078
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 709 560	1 625 428
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	2 257	2 497
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	901 509	609 696
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	12 647	20 437
Salaires et traitements	624 823	555 609
Charges sociales	74 387	182 712
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	58 823	58 885
Dotations aux provisions		22 275
Reports en fonds dédiés	9 085	165 590
Autres charges	30 685	25 034
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 714 217	1 642 735
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-4 657	-17 308
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	723	709
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	723	709
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	193	325
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	193	325
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	530	384

COMPTE DE RÉSULTAT

LA GARANCE SCENE NATIONALE DE

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

	Du 01/01/21 au 31/12/21	Du 01/01/20 au 31/12/20
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-4 128	-16 923
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	10 584	6 521
Sur opérations en capital	16 960	22 127
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	27 543	28 648
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	119	181
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	119	181
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	27 424	28 466
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	1 737 826	1 654 784
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	1 714 529	1 643 242
EXCÉDENT OU DÉFICIT	23 297	11 543
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		
TOTAL	23 297	11 543

ANNEXES

LA GARANCE SCENE NATIONALE DE

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021 dont le total est de 589 849,54 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 23 296,68 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2021 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, et celles du règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, qui réforme le règlement CRC 99-01.

Conformément aux nouvelles dispositions réglementaires de l'ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018, il convient de décrire :

L'objet social de l'entité :

L'Association a pour objet de contrôler la gestion matérielle et de La Garance - Scène nationale de Cavaillon dans l'accomplissement des missions de service public qui lui sont confiées par la ville de Cavaillon, le Département et le Ministère chargé de la culture, soit :
s'affirmer comme un lieu de production artistique de référence nationale, dans l'un ou l'autre des domaines de la culture contemporaine,
organiser la diffusion et la confrontation des formes artistiques en privilégiant la création contemporaine,
participer dans son aire d'implantation à une action de développement culturel, favorisant de nouveaux comportements à l'égard de la création artistique et une meilleure insertion sociale de celle-ci.

Les moyens mis en oeuvre :

Une convention datée du 4 février 1993 a été signée entre la ville de Cavaillon et l'association Centre Culturel de Cavaillon et de Vaucluse concernant la mise à disposition gratuite du bâtiment situé à Cavaillon, rue du Languedoc. Sa durée est de trois ans et elle est reconductible par période de trois ans par tacite reconduction.

• Mise à disposition du bâtiment :

Rez de chaussée 1 573 m²

Sous-sol 101 m²

Etage +3,15 52 m²

Etage +3,03 67 m²

Etage +5,30 37 m²

• Equipement matériel :

La ville de Cavaillon met gratuitement à la disposition de l'association du mobilier et du matériel.

• Assurances :

ANNEXES

LA GARANCE SCENE NATIONALE DE

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

La ville de Cavailon prend en charge l'assurance contre les risques d'incendie, d'explosion et de dégâts des eaux du bâtiment, du matériel et dumobilier lui appartenant.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Installations techniques	1 à 10 ans
- Matériel technique	3 à 10 ans
- Installation générales	1 à 10 ans
- Matériel de transport	5 ans
- Matériel de bureau	5 ans
- Matériel informatique	1 à 3 ans
- Mobilier de bar	3 ans

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ANNEXES

LA GARANCE SCENE NATIONALE DE

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations		
				suite à réévaluation	acquisitions	
INCORP.:	Frais d'établissement et de développement	TOTAL				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	48 874,41			
CORP.:	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Inst. générales, agencés & aménagés construct.				
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		71 572,56			
		Inst. générales, agencés & aménagés divers		205 644,97		
	Autres immos corporelles	Matériel de transport		67 624,16		6 382,71
		Matériel de bureau & mobilier informatique		93 857,74		
	Emballages récupérables & divers		361 552,91		38 763,23	
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
		TOTAL	800 252,34		45 145,94	
FINANCIERES:	Participations évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés		4 593,25			
	Prêts et autres immobilisations financières		200,00			
		TOTAL	4 793,25			
TOTAL GENERAL			853 920,00		45 145,94	

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine	
			par virt poste	par cessions			
INCORP.:	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL					
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL			48 874,41		
CORP.:	Terrains						
	Constructions	Sur sol propre					
		Sur sol d'autrui					
		Inst. gal. agen. amé. cons					
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.				71 572,56		
		Inst. gal. agen. amé. divers			205 644,97		
	Autres immos corporelles	Matériel de transport				67 624,16	
		Mat. bureau, inform., mobilier				100 240,45	
	Emb. récupérables & divers				400 316,14		
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
		TOTAL			845 398,28		
FINANCIERES:	Particip. évaluées par mise en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés				4 593,25		
	Prêts & autres immob. financières				200,00		
		TOTAL			4 793,25		
TOTAL GENERAL					899 065,94		

ANNEXES

LA GARANCE SCENE NATIONALE DE

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		36 874,41			36 874,41
TOTAL		36 874,41			36 874,41
Terrains					
Constructions					
Sur sol propre					
Sur sol d'autrui					
Inst. générales agen. aménag.					
Inst. techniques matériel et outil. industriels		68 396,08	3 042,08		71 438,16
Autres immobs corporelles					
Inst. générales agencem. amén.		177 001,45	14 749,01		191 750,46
Matériel de transport		50 827,08	4 550,00		55 377,08
Mat. bureau et informatiq., mob.		69 727,89	9 619,99		79 347,88
Emballages récupérables divers		317 160,70	26 861,89		344 022,59
TOTAL		683 113,20	58 822,97		741 936,17
TOTAL GENERAL		719 987,61	58 822,97		778 810,58

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Différentiel de durée	DOTATIONS		REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
		Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobs incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.							
Sur sol propre							
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
A. immo. corp.							
Inst. gales, ag. am div							
Matériel transport							
Mat. bureau mobilier inf.							
Emballages réc. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
	Frais d'émission d'emprunt à étaler				
	Primes de remboursement des obligations				

ANNEXES

LA GARANCE SCENE NATIONALE DE

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	200,00		200,00
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	43 734,94	43 734,94	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfiques			
	Etat & autres	37 001,61	37 001,61	
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	coll. publiques	156 000,00	156 000,00	
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
Divers				
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	6 200,00	6 200,00		
Charges constatées d'avance	150,00	150,00		
TOTAUX		243 286,55	243 086,55	200,00
renvois	(1) Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
	(2) des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		



ANNEXES

LA GARANCE SCENE NATIONALE DE

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	150,00
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	150,00

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	162 200,00
Disponibilités	
TOTAL	162 200,00



ANNEXES

LA GARANCE SCENE NATIONALE DE

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

TABEAU DE SUIVI DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Variation des fonds dédiés issue de	A l'ouverture de l'exercice			Report	Utilisations		A la clôture de l'exercice		
	Montant global avant changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Impact du changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Montant global après changement de méthode lié à l'ANC 2018-06		Montant global	Dont remboursements	Transferts	Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
SUBV DRAC			56 325,00				56 325,00		
SUBV REGION			29 203,00				29 203,00		
SUBV DEPARTEMENT			22 002,00				22 002,00		
SUBV VILLE			48 551,00				48 551,00		
SUBV COMMUNAUTE AGGLO			3 819,00				3 819,00		
SUBV DRAC			5 690,00				5 690,00		
SUBV ETAT DDETS	9 085,12		9 085,12				9 085,12		
TOTAL	9 085,12		165 590,00				168 985,12		



ANNEXES

LA GARANCE SCENE NATIONALE DE

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	25 996,30	15 393,69	10 602,61	
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	104 501,07	104 501,07		
Personnel & comptes rattachés	36 595,05	36 595,05		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	67 146,93	67 146,93		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée	192,71	192,71		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	5 062,35	5 062,35		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	22 074,94	22 074,94		
Dettes représentatives des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	261 569,35	250 966,74	10 602,61	

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

Emprunts remboursés en cours d'exer.

20 584,77

(2) Montant divers emprunts, dett/associés



ANNEXES

LA GARANCE SCENE NATIONALE DE

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN

MONTANT

Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 381,36
Dettes fiscales et sociales	48 681,89
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	15 221,33

TOTAL DES CHARGES À PAYER

83 284,58

LA GARANCE
Association Loi 1901
Siège social : RUE DU LANGUEDOC
84306 CAVAILLON CEDEX

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le
31/12/2021

Aux Adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ORGANE DELIBERANT

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Conformément aux dispositions statutaires de votre association, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- Convention "Mécénat" :

Montant : 1 000 €

Cette convention concerne Isabelle Rimbaud, Présidente Directrice Générale de la SA Imprimerie Rimbaud

- Convention "Fourniture de catalogues et imprimés" :

Montant : 30 854 €

Cette convention concerne Isabelle Rimbaud, Présidente Directrice Générale de la SA Imprimerie Rimbaud


Fait à CAVAILLON, le 14 Février 2022
Le Commissaire aux comptes
FREDERIC IMBERT